



## Communiqué du Maire, Henri LAMBERT

Face à l'urgence sanitaire causée par la pandémie du Covid-19, et en application des mesures prises par le Gouvernement, le Maire vous informe des décisions prises pour la commune de Nieul-sur-Mer.

Les services municipaux sont mobilisés et demeurent à votre écoute :

Permanence téléphonique : **05 46 37 40 10** (du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h)

### Continuité des services publics

- ❖ Les services publics ont été mis en suspend, les agents étant confinés.
- ❖ En revanche restent opérationnels : La Police Municipale, l'accueil général de la Mairie, les services funéraires et état-civil (pour les urgences), l'accueil du CCAS et le service d'aide à domicile, l'équipe de propreté urbaine, une permanence technique bâtiment/voirie au Centre technique municipal, une permanence technique à l'espace Michel Crépeau, l'accueil et la restauration des enfants de personnel soignants, une équipe d'agents d'entretien des locaux.
- ❖ La direction générale des services, l'ensemble des cadres, les services Ressources Humaines, Finances et Communication ont été placés en télétravail.
- ❖ Le ménage et l'entretien des bâtiments publics restant ouverts (mairie, CCAS et DSTU) sont renforcés.
- ❖ Le CCAS a pris attache avec les personnes recensées sur le registre des "personnes fragiles" de la commune afin de leur proposer aide et assistance.
- ❖ La commune vient en aide à l'EHPAD et au service d'aide à domicile en fournissant des masques et du gel hydro alcoolique restant des élections; elle est également en lien avec des médecins généralistes de la commune et des communes limitrophes pour les aider dans leurs missions. Des agents municipaux, volontaires, ont été mis à disposition de l'EHPAD pour renforcer les équipes de ménage et de cuisine.
- ❖ **Les trois écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre.** Aucun moyen de garde ne sera assuré par la commune. La commune assure l'accueil périscolaire des enfants des personnels soignants en lien avec le personnel de l'Education Nationale et assure également la restauration des enfants afin de soulager les familles. (Voir ci-dessous le courrier du maire aux professions prioritaires).
- ❖ **Les déchèteries de la CdA, la plate-forme de compostage de Périgny et le service des encombrants sont fermés jusqu'à nouvel ordre.**
- ❖ **La collecte des ordures ménagères (bacs jaunes et bleus) est maintenue et les points d'apports volontaires restent ouverts.**

## Interruption des activités et fermeture des bâtiments

- ❖ L'espace Michel Crépeau ainsi que la salle du Phare des Baleines (salle de tennis), la Maison des associations, le stade sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- ❖ Le parc municipal, le parvis de la Mairie, le littoral, l'accès à la lagune, le cimetière et le marché dominical sont fermés jusqu'à nouvel ordre. (Voir les arrêtés ci-dessous)
- ❖ Toutes les activités associatives et toutes les manifestations (privées et publiques) sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
- ❖ Tous les chantiers, y compris celui de la bibliothèque, ont été arrêtés.
- ❖ La commune est en lien permanent avec les services de la cda afin de coordonner toutes les dispositions à l'échelle du territoire

La Police Municipale patrouille dans la ville pour s'assurer que les mesures de confinement et de limitation des déplacements sont bien respectées par la population. **Tout déplacement non justifié sera verbalisé par la police municipale ou la gendarmerie : amende de 135€ pouvant être portée à 1500€.**

**PROTEGEZ-VOUS, PROTEGEZ LES AUTRES,  
RESTEZ CHEZ VOUS**  
(Sauf déplacements brefs et dérogatoires)

Retrouvez ci-dessous tous les documents à télécharger

*Merci à tous les nieulais pour leur solidarité et pour le respect des mesures de confinement. Merci au personnel soignant de l'EHPAD, aux agents municipaux et notamment aux aides à domicile et à toutes celles et ceux qui restent à notre service.*

Le 26 mars 2020,  
Le Maire de Nieul-sur-Mer,  
Henri LAMBERT



Mairie de Nieul-sur-Mer